

La Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XXIII

Québec, 17 septembre 1910

No 6

DIRECTEUR, M. L'ABBE V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 81. — Les Quarante-Heures de la semaine, 81. — Nécrologe, 82. — Le Congrès eucharistique de Montréal, 82. — Feu M. l'abbé Verret, 83. — Noces d'argent du doyen des infirmiers de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, 84. — Congrès de Tempérance (*Suite*), 86.

Calendrier

— o —

18	DIM.	b	XVIII apr. Pent. et 3 Sept. N.-D. des Sept Douleurs, <i>Kyr.</i> de 2 cl. Prose, <i>Stabat</i> . II Vêp., mém. des suiv., de S. Joseph de Cupertino (II Vêp.), et du dim.
19	Lundi	r	S. Janvier, évêque, et ses compagnons, martyrs.
20	Mardi	r	(Vigile.) SS. Eustache et ses compagnons, martyrs.
21	Mercredi	r	Quatre-Temps Jeune. S. Mathieu , apôtre et évangéliste, 2 cl.
22	Jendredi	b	S. Thomas de Villeneuve, évêque et confesseur.
23	Vendredi	tr	Quatre-Temps Jeune. S. Lin , pape et confesseur.
24	Samedi	b	Quatre-Temps Jeune. N.-D. de la Merci , <i>dbl. maj.</i>

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

18 septembre, Saint-Thomas. — 19, Saint-Narcisse. — 20 Notre-Dame-de-Montauban. — 21, Notre-Dame-de-Lourdes. — 22, Saint-Léonard. — 23, Saint-Magloire. — 24, Saint-Ludger-de-Fraserville.

Nécrologe

Le Rév. J.-O. Edouard Verret, curé de Saint-Sylvestre, décédé des suites d'un accident à Montréal, le 11 du courant, était membre de la Société Saint-Joseph et de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec.

La sépulture a eu lieu à Saint-Sylvestre, vendredi le 16 septembre.

LEONEL LINSAY, ptre.

Secrétaire-Archiviste

Le Congrès eucharistique de Montréal

Nos lecteurs n'ont pas attendu de lire la *Semaine religieuse* pour avoir le compte rendu détaillé du Congrès eucharistique de Montréal, qui s'est terminé dimanche dernier : les journaux quotidiens les ont informés, jour par jour, des cérémonies et des procédés de cette grande semaine. Peut-être, cependant, publierons-nous, *ad futuram memoriam*, quelques documents relatifs à ce grand fait de l'histoire religieuse canadienne.

Volontiers, nous avons laissé dire à des congressistes, venus des pays étrangers, que le 21^e Congrès eucharistique, celui de Montréal, avait éclipsé les vingt Congrès antérieurs, par l'affluence des prêtres et des fidèles, par la magnificence des décorations, par la foi vive qui s'est manifestée dans ces solennelles assises. Nous ne saurions nous prononcer sur la justesse de ces appréciations. Ce qui nous paraît certain, c'est qu'on a vu pour la première fois, en ce Congrès, la coopération complète des autorités fédérales, provinciales et municipales pour en assurer le succès. Le Canada aura donc donné là un exemple nouveau et dont nous pouvons nous réjouir.

Le cardinal légat du Saint-Siège s'est vu accueillir partout chez nous avec un respect et des honneurs dont le récit consolera le cœur du Saint-Père des tristesses qui lui viennent de tant de pays.

De contrées lointaines, mais surtout de toutes les régions de l'Amérique du Nord, les multitudes ont accouru à ce Congrès. C'est là un fait bien propre à réjouir les âmes qui aiment véritablement Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Les réunions diverses qui ont marqué le Congrès ont été l'occasion de discours éloquents, d'études sérieuses et pratiques. Un volume spécialement préparé en fournira la preuve dans quelques mois, et en répandra les heureux résultats dans tous les pays.

La manifestation splendide qui a clôturé le Congrès, nous voulons dire la grande procession eucharistique de dimanche, a été le grand fait du Congrès, par le public et solennel hommage qu'il signifiait à l'égard de Notre-Seigneur présent dans le Saint-Sacrement. — La température était la plus belle qu'on pût souhaiter pour cette fête extérieure. D'ailleurs, disait un congressiste de l'étranger, jamais encore le mauvais temps n'a empêché la procession du Congrès d'avoir lieu. Probablement, plus de cent mille hommes ont pris part à cette procession, en priant, en chantant des hymnes et des cantiques ; et quatre ou cinq cent mille personnes ont assisté avec recueillement à ce défilé grandiose. Les rues et les maisons étaient richement et profusément décorées de drapeaux, de fleurs et d'écussons. L'acte final de la procession, la bénédiction du Saint-Sacrement, s'est fait au pied de la montagne de Montréal : le décor fourni-là par la nature était admirable ; l'heure même ajoutait à l'impression, lorsque les premières ombres du soir s'élevaient déjà sur les verdoyants paysages, lorsque plusieurs centaines de milliers de têtes se courbèrent avec dévotion sous la bénédiction de l'Hostie sainte.

Montréal peut s'estimer heureux d'avoir été choisi, avant toute autre ville d'Amérique, pour le siège du Congrès eucharistique international ; l'honneur en rejaillit sur tout le Canada, principalement sans doute sur notre province de Québec. Mgr l'archevêque de Montréal, et tous ceux qui ont pris part à l'organisation d'une entreprise si importante et d'un si grand intérêt pour la religion, ne peuvent que rendre grâces à Dieu du succès qui a couronné leurs efforts.

Feu M. l'abbé Verret

— o —

Le clergé du diocèse apprenait avec chagrin et regret, lundi, la mort de l'un de ses membres, arrivée accidentellement à

Montréal, au cours du Congrès eucharistique. Le prêtre défunt revenait d'une séance tenue à l'église Notre-Dame de Montréal, dans la nuit du 9 au 10 septembre, quand il fut frappé par un tramway. Transporté à l'Hôtel-Dieu, il n'a recouvré connaissance que durant peu de temps, avant sa mort, qui arriva dimanche matin. Il avait reçu samedi matin, le 10, les derniers sacrements qui lui furent administrés par M. l'abbé Laflamme, de l'Archevêché, en présence de S. G. Mgr l'Archevêque, de Mgr Mathieu et de M. l'abbé Laberge.

M. Verret était né à la Jeune-Lorette le 19 mai 1859. Il fit ses études classiques et théologiques au Séminaire de Québec, et reçut l'ordination sacerdotale le 25 juillet 1884. Il fut vicaire à Beauport (1884-1888), à Sillery 1888-1891), à la cathédrale de Sherbrooke (1891-1892); puis curé de Sainte-Catherine (1892-1894), et de Saint-Sylvestre depuis 1894. A la fin de ses études théologiques, il avait reçu les degrés de licencié en théologie et en droit canonique.

R. I. P.

— o —

**Noces d'argent du doyen des infirmiers
à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang**

— o —

Il fut un temps où les Augustines de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang n'avaient guère à se louer de leurs infirmiers. C'est qu'il faut à un laïque une rare vertu, un courage extraordinaire pour remplir dignement de telles fonctions. Seule la vraie charité, une charité divine, peut lui donner ce dévouement : la philanthropie n'en est pas capable.

Depuis longtemps donc les Sœurs demandaient avec instance au bon Dieu un infirmier selon son cœur, sur qui elles pussent compter pour faire administrer charitablement les soins nécessaires à leurs pauvres hommes malades, lorsqu'un jour — c'était le 7 septembre 1885 — la Première Hospitalière voit venir vers elle un jeune séminariste à l'extérieur aimable, à l'air humble et doux, qui lui déclare sa résolution de laisser l'habit ecclésiastique pour se dévouer au service des Membres Scuffrants de Notre-Seigneur, et lui demande de vouloir bien l'admettre dans ce but à l'Hôtel-Dieu. Bien étonnée fut l'Hos-

pitalière, qui ne pouvait comprendre un tel héroïsme chez un jeune homme de cette condition. Enfin elle accepta ses propositions et, dès le lendemain, le nouvel infirmier déposa sa soutane pour entrer en fonctions.

Quel infirmier ! L'esprit de foi se lisait dans toutes ses actions. Quelle douceur ! Quelle patience ! quelle charité envers ses pauvres malades ! Jamais religieux hospitalier n'eût pu les soigner avec plus d'adresse, leur témoigner un plus maternel dévouement. Aussi les Sœurs au comble de la joie rendaient-elles de ferventes actions de grâces au Seigneur, qui les avait exaucées au delà de leur espérance.

Les dispositions de cet admirable infirmier ont toujours été les mêmes pendant un quart de siècle. Toujours même politesse exquise envers les Sœurs, les Médecins, les employés ; toujours mêmes attentions délicates, mêmes soins assidus envers ses malades. Pour lui témoigner leur reconnaissance, les Augustines de l'Hôtel-Dieu ont voulu fêter le vingt-cinquième anniversaire de son entrée en exercice par des réjouissances extraordinaires : une messe avec chant et musique, un repas à la table de M. l'Aumônier, qui y invita lui-même le respectable Jubilaire avec M. l'abbé Lamothe et les deux médecins internes ; et, pour couronner la fête, un autre repas offert dans une salle artistement décorée à tous les employés de l'Institution, qui ont voulu témoigner leur profonde estime à leur doyen dans une gracieuse adresse, composée par l'un d'entre eux et accompagnée d'un riche cadeau offert par tous.

M. l'Aumônier, MM. les Médecins et les Religieuses de l'Hôtel-Dieu, de même que leur insigne bienfaiteur l'honorable Chevalier John Sharples et quelques amis intimes, ont été heureux de témoigner leur reconnaissance au dévoué Jubilaire en lui offrant aussi de riches cadeaux.

Dans sa longue carrière d'infirmier, M. Félix-Mathias Pichette a pris soin, dit-il, entre autres malades, de 2 évêques, de 220 prêtres, dont 18 seulement sont décédés ; de 65 religieux, 63 médecins, 19 avocats et 8 notaires. Il a aussi accompagné à leur dernière demeure 60 religieuses de l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang.

A.

CONGRÈS DE TEMPÉRANCE (1)

— o —

31 AOÛT — 4 SEPTEMBRE

Le Congrès de Tempérance a commencé le 31 août avec un succès qui a dépassé les prévisions.

MESSE D'OUVERTURE

La messe solennelle d'ouverture a été très imposante. Une foule compacte remplissait la Basilique.

C'est Sa Grandeur Mgr Bégin qui officiait, avec M. l'abbé Amédée Gosselin comme archiprêtre, MM. les abbés Robert Lagueux et François Pelletier comme diacres d'honneur, et MM. les abbés E.-D. Pacaud et Cyrille Gagnon comme diacres d'office.

Un orchestre composé exclusivement de cordes accompagnait la messe, qui a été chantée par la maîtrise de l'église Saint-Sauveur sous la direction de M. J.-Arthur Paquet. M. J.-Arthur Bernier tenait l'orgue.

M. l'abbé Joseph Hallé, professeur au collège de Lévis, a donné le sermon.

— — —

La *salle d'exposition* offrait un magnifique coup d'œil et paraissait intéresser beaucoup la foule des visiteurs. Des jeunes gens y tenaient le comptoir où se vendaient les catalogues de l'exposition et les brochures antialcooliques.

Les RR. PP. Franciscains peuvent être fiers du succès de l'exposition, qui est dû à leur dévouement.

— — —

La salle des promotions de l'Université Laval était d'un décor superbe. Voici les inscriptions qui se lisaient sur les tentures de la salle :

On ne saurait trop faire pour enrayer le mal causé par l'alcoolisme. Tous les citoyens soucieux de l'honneur de leur

(1) Le manque d'espace en notre dernière livraison nous a obligé à remettre à cette semaine ce compte rendu, emprunté à nos journaux québécois, et auquel nous avons fait de légères corrections. Malgré ce délai, l'organe diocésain ne saurait omettre de publier ce récit d'un événement religieux si intéressant.

famille et de la grandeur de leur pays doivent se liguier dans un même effort contre l'Ennemi commun. (Mgr Bégin.)

L'Alcoolisme est une Ruine pour le Peuple. Il épuise la finance, il épuise la Vitalité de la Nation. (Mgr Gibier.)

Je suis convaincu que, pour la plus grande partie des hommes, l'Abstinence est le seul Moyen d'Assurer leur Salut. (Card. Manning.)

Un Peuple Alcoolisé est un Peuple en train de Disparaître. (Dr Legrin.)

La Moitié des Morts subites sont dues à l'Alcool. (Dr Gartier Boissière.)

Le Grand Remède à tous les Maux, c'est la Sobriété. (Fénélon.)

La Vraie Grandeur en tout ordre de chose n'a de pire Ennemi que les Boissons Fortes. (Walter Scott.)

Chaque Débit de Boisson est une serre chaude où germent les Maladies, le Crime, le Paupérisme et tous les Fléaux. (Montalembert.)

L'Alcool fait de nos jours plus de Ravage que ces Trois Fléaux : la Famine, la Peste et la Guerre. (Gladstone.)

L'Intempérance donne de Courtes Joies et de Longs Déplaisirs. (Démocrite.)

La Lutte contre l'Alcoolisme est le Premier devoir de ce Temps. (Dr Jacquet.)

L'Alcool, voilà le Grand Ennemi de notre Race, de nos Pároisses, de nos Sociétés. (Mgr Paul Bruchési.)

MERCREDI, 31 AOUT

La séance d'ouverture des travaux du Congrès, à l'Université Laval, a été solennelle. S. G. Mgr Roy y prononça le discours suivant :

Mon titre de président du comité organisateur me vaut l'honneur et le plaisir de vous adresser la première parole, et de vous souhaiter une cordiale et joyeuse bienvenue en cette superbe salle où le Séminaire nous accueille avec sa bienveillance si hospitalière.

Le premier Congrès de tempérance du diocèse de Québec a commercé son travail. C'est une heure solennelle que nous

vivons, et vous comprendrez notre émotion en l'entendant sonner.

Nous l'avons appelée de nos vœux, préparée par un travail de cinq années. En demandant à Dieu, ce matin, de bénir notre Congrès, nous n'avons pu nous défendre de le remercier de l'avoir rendu possible. Et c'est vers lui que, dès cette première réunion, je tiens à porter vos esprits et vos cœurs.

Sursum corda! Habemus ad Dominum! Sur le rocher de Québec, tenons nos âmes sur les hauteurs sereines où elles voient Dieu, l'entendent et cherchent en lui lumière et force. Nous voulons Dieu dans les cœurs, dans les foyers, dans les mœurs, dans les lois. C'est pour lui faire sa place que nous chassons son grand ennemi, le démon de l'alcool, dans cette guerre sainte où la croix de tempérance est notre insigne, notre étendard et notre espérance.

Le Congrès va maintenant constituer ses cadres et s'organiser pour le travail. Comme préambule, il faut raconter ce qu'a fait le comité organisateur; vous connaîtrez mieux alors le terrain où vous allez évoluer et le programme à remplir. J'invite M. le secrétaire à vous lire le rapport des travaux préparatoires du Congrès.

A LA SÉANCE DU SOIR

S. G. Mgr Roy invite S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec à ouvrir formellement le Congrès. Il rappelle que Mgr Bégin a été le principal promoteur de la lutte antialcoolique commencée depuis 1905; il lui appartient, ce soir, dit Mgr Roy, de commencer cette séance.

S. G. Mgr Bégin laisse son siège et monte sur l'estrade. Il dit que c'est avec une grande joie qu'il souhaite la bienvenue aux membres du premier Congrès de Tempérance de Québec. La tâche que tous nous avons entreprise ensemble est une tâche sainte et noble. Cette cause ne pouvait manquer d'intéresser les vrais patriotes.

Puis Monseigneur explique qu'un congrès de tempérance s'imposait. Il nous a semblé qu'il était temps de faire la revue des milices de la tempérance. J'ai espérance, dit Mgr l'Archevêque, que ce Congrès produira le plus grand bien dans notre société canadienne. Des travaux sérieux vous seront présentés.

pendant les séances. Je vous demande d'y donner toute votre attention. Cette après-midi, vous avez mis vos travaux sous la protection du premier apôtre de la tempérance, Mgr de Laval; je n'ai qu'à joindre mes prières aux vôtres pour obtenir de Dieu le succès dans vos travaux et le triomphe de la tempérance. — Et Monseigneur déclare le Congrès de Tempérance ouvert.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. LEMIEUX

S. G. Mgr Roy présente l'honorable juge F.-X. Lemieux, et rappelle les états de service du distingué magistrat dans la campagne de tempérance qui se poursuit depuis quelques années dans le diocèse de Québec.

En prenant la parole, l'honorable M. Lemieux dit que, avec sa discrétion et son humilité ordinaires, Mgr Roy a omis de mentionner la part personnelle qu'il a prise dans la lutte qu'il a lui-même dirigée, depuis cinq ans, alors que, simple abbé, il reçut de son archevêque la mission d'organiser la campagne antialcoolique. Mgr Roy doit éprouver une grande joie aujourd'hui, en voyant l'assistance distinguée qui a répondu à son appel et les adhésions nombreuses au Congrès, résultat de ses efforts patriotiques.

Il s'agit maintenant de faire un nouvel effort pour obtenir des pouvoirs publics la régularisation plus rigide et plus restreinte du commerce des liqueurs. Les mesures adoptées par la législature à sa dernière session sont l'objet de commentaires élogieux de la part de l'honorable juge Lemieux. Il cite les paroles prononcées par Mgr Bruchési à la louange du gouvernement Gouin, et il ajoute qu'il est du devoir de chacun de veiller à ce que les lois et règlements adoptés jusqu'à ce jour soient observés avec la plus stricte fidélité.

La croisade actuelle a été poétisée, sanctifiée par les larmes et les prières de la femme chrétienne. Cette dernière comprend mieux que personne que le bonheur de sa famille et la paix de son foyer dépendent du triomphe de la tempérance. L'optimisme est ici bien justifiable à l'heure présente; mais l'optimisme ne doit pas faire oublier la nécessité de continuer la lutte sans trêve. Car l'hydre de l'alcoolisme ne se réduit pas avec des chants de triomphe. A mesure qu'au monstre on

coupe une tête, il lui en pousse plusieurs autres. Continuons, sous la direction de Mgr Roy, à étendre le domaine moralisateur de la sobriété et de la tempérance. Que chacun apporte son concours à cette œuvre sacrée entre toutes. Que ceux qui savent écrire écrivent ; que ceux qui ont le don de la parole mettent leur verbe éloquent au service d'une cause si méritoire. Ce Congrès est comme le préambule de celui qui va s'ouvrir à Montréal, dans quelques jours, pour célébrer les gloires de l'Eucharistie.

L'ivrognerie est la cause principale de l'immoralité publique. Les anciens l'avaient déjà compris, puisque Licurgue l'encourageait chez les peuples conquis afin de les asservir plus complètement.

L'honorable M. Lemieux parle des déchéances causées par l'alcoolisme. Il donne des statistiques concluantes tirées des annales judiciaires. Il montre que l'alcool est la cause première de la plupart des crimes dont les tribunaux sont appelés à s'occuper. Il faudrait entendre les cris des femmes et des enfants rendus malheureux par ceux qui abusent des liqueurs enivrantes ; il faudrait voir ce qui se passe dans les bureaux des grands avocats comme dans les chambres des magistrats, pour se faire une idée exacte des ravages causés par l'alcool au sein de la société et de la famille.

Après avoir fait l'éloge du régime politique sous lequel nous vivons et rendu un juste tribut d'hommages au dévouement et aux lumières de notre clergé, M. Lemieux termine en disant que, si nous n'avons pas de vieux parchemins ni d'anciens titres de noblesse, nous avons pour nous la noblesse du cœur ; si notre sol ne porte pas d'antiques monuments, nous y élevons des monuments de sobriété et de tempérance qui sont un témoignage de la foi et du patriotisme de notre peuple.

DISCOURS DU R. P. HAGE

Le Révérend Père Hage a traité son sujet : « L'alcool et les préjugés » d'une façon très brillante. Nous ne pouvons malheureusement qu'en donner un pâle résumé. Le Révérend Père a d'abord fait remarquer que son sujet était très vaste, puisqu'il s'agissait des travers de l'esprit humain.

Un préjugé, dit-il, c'est une opinion, une croyance formée

sans examen. Ce n'est pas du tout à l'honneur de l'homme, puisque l'honneur de l'intelligence humaine c'est d'examiner, de peser et de porter des jugements droits.

Le préjugé, dit-il, est comme le mouton de Panurge. Il suit. Il agit comme il voit faire, tout comme le mouton, excepté qu'il ne conserve pas toujours la douceur de l'agneau.

Il fait observer combien le préjugé est difficile à renverser. Ce n'est que successivement, par un travail de goutte d'eau, qu'on peut réussir à le déraciner.

Voici, dit-il, quelques-uns des préjugés que l'on rencontre très fréquemment. — L'alcool est un apéritif, c'est un digestif, c'est un réchauffant, c'est un rafraîchissant, c'est un préservateur de maladies, un ennemi de la faiblesse, un gardien de la santé ; c'est un stimulant, une nourriture, c'est un accessoire obligatoire dans diverses circonstances de la vie où il faut bien être poli, c'est une tradition, etc., etc.

L'orateur a fait tomber l'un après l'autre chacun de ces préjugés, devant l'auditoire convaincu par ses arguments et amusé par ses mordantes saillies. Parlant de l'alcool comme apéritif, il a rappelé la parole du professeur Rousseau, qui disait qu'il ne fallait pas ouvrir l'appétit avec une fausse clef. Au sujet de l'alcool comme digestif, il cite l'expérience d'un médecin qui avait fait prendre de l'éther et de l'alcool à des animaux après les avoir fait manger. Au bout de cinq heures, ceux qui avaient absorbé de l'éther avaient complètement digéré leurs aliments, tandis que la digestion de ceux qui avaient pris de l'alcool n'était qu'à moitié faite. Il réfute ensuite le préjugé de l'alcool réchauffant par celui de l'alcool rafraîchissant, et fait observer que dans les expéditions polaires ceux qui résistent le mieux au froid sont les tempérants. A ceux qui donnent l'alcool comme un préservateur de la santé et de la vigueur, il demande comment il se fait que Mathusalem ait pu vivre 969 ans, avant que l'alcool soit inventé. Il prouve que l'alcool n'est pas plus un aliment que l'opium, le tabac ou le coup d'éperon qu'on donne à un cheval pour lui faire monter une côte.

Il termine en réfutant ce qu'il appelle le préjugé type : celui qui préconise l'usage de l'alcool comme une tradition nationale. Il faut, dit-il, que la sagesse humaine soit courte par quelque

côté; et si nos pères, parmi les nobles traditions qu'il nous ont transmises, ont gardé celle de l'alcool, c'est que leur sagesse n'a pas été longue sous ce rapport. Mais il rappelle que la lutte contre le fléau de l'alcoolisme a toujours été de tradition, et dit que si l'usage de l'alcool était traditionnel, il faudrait tout simplement briser la tradition. Sa dernière parole a été une prière et une invitation chaleureuse aux hommes de bonne volonté, d'entrer en lutte et de faire partie de l'organisation qui doit vaincre cet ennemi national qu'est l'alcoolisme.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. THOMAS CHAPAIS

La Croix de tempérance au Canada

Si l'on entend par la Croix de tempérance, dit l'honorable M. Chapais, un signe de ralliement dans la croisade antialcoolique, un drapeau pour les bataillons qui font la guerre contre l'intempérance, son histoire ne remonte pas au delà de la moitié du XIX^e siècle. Mais si, par la Croix de tempérance, on veut exprimer l'idée même, le principe de la croisade antialcoolique, alors, pour trouver ses origines, il faut relire les premières pages de notre histoire. Ce furent les créateurs eux-mêmes de notre patrie qui travaillèrent, les premiers, à la grande cause de la tempérance. Dès les commencements, en effet, de la colonie, il est triste de constater que ce furent des civilisés d'Europe qui apportèrent à la barbarie ce funeste présent de l'alcool. Il y eut, alors, une lutte terrible entre les pauvres sauvages qui voulaient sauver leur âme et leur corps de la ruine, et les blancs qui voulaient les exploiter pour l'amour du lucre. Les premiers soldats de la tempérance, au Canada, furent les premiers missionnaires, Récollets et Jésuites, qui luttèrent, avec un courage vraiment apostolique, pour arracher les pauvres Indiens du pays au démon de l'alcool. Après ces pionniers de la tempérance, le grand champion de la croisade antialcoolique fut le Vénérable François de Montmorency-Laval, dont le nom plane au-dessus de la glorieuse Université où nous sommes réunis ce soir. Toute sa vie fut une lutte sans trêve contre l'esprit mercenaire de certains trafiquants de la colonie. Il eut à combattre, non seulement les méchants, mais aussi, hélas ! comme aujourd'hui, certaines « bonnes âmes » qui

s'apitoyaient à faux sur les commerçants d'alcool, et qui se laissaient dire que « tuer l'alcool serait tuer le commerce du pays. » Le grand évêque eut à lutter contre les plus illustres personnages du pays : intendants, gouverneurs, ministres, contre Louis XIV lui-même. Il montra, alors, par son courage intrépide, qu'il était un grand évêque, un grand patriote et un grand homme. Après la chute de la domination anglaise, il y eut une période de tristesse et de ruine, puis vinrent « les bonnes années. » Hélas ! ces bonnes années furent, devons-nous dire plutôt, des années mauvaises. La légèreté native de notre peuple se donna libre cours dans ces années d'abondance, et l'alcool coula souvent à flots dans certaines familles. Ces excès de boisson amenèrent une glorieuse campagne de tempérance, vers la moitié du XIX^e siècle, campagne si brillamment conduite par les Mailloux, les Quartier et les Forbin-Jauson. Le P. Quartier, entre autres, fut, toute sa vie, un véritable géant dans la lutte antialcoolique. Et dans cette campagne, il n'y avait pas seulement l'idée, le principe de la croisade, mais il y avait la belle et glorieuse Croix de tempérance. Cette lutte formidable eut des résultats très heureux. Seulement, on a cru trop vite à une victoire définitive. Il y eut une période d'accalmie dans le combat contre la tempérance, et l'alcool se montra de nouveau effrontément. Cette nouvelle poussée alcoolique détermina cette superbe campagne, qui se fait aujourd'hui sous nos yeux, contre l'intempérance. Avec des chefs et des troupes comme nous en avons, s'écrie l'honorable M. Chapais, nous sommes sûrs de remporter la victoire. N'oublions jamais que nous aurons affaire à un ennemi qui ne désarme jamais. C'est pour cela que la lutte antialcoolique doit durer sans cesse. Avec la Croix de tempérance, ce symbole de notre foi au Christ Rédempteur, ce souvenir du passé et cet espoir en l'avenir qui se transmet de père en fils au foyer canadien-français, nous vaincrons sûrement le monstre de l'alcoolisme.

JEUDI, 1^{er} SEPTEMBRE

Elle fut remarquable et très touchante, la soirée de jeudi, 1^{er} septembre. Elle restera la plus solennelle du Congrès, à cause de la présence de Son Excellence le Légat Apostolique.

Monseigneur Vincent Vannutelli. La salle put à peine contenir le grand nombre des délégués qui l'envahirent dès les 8 heures.

Les orateurs qui se sont fait entendre ont intéressé et même charmé l'auditoire nombreux et choisi qui remplissait la salle. L'assemblée a de plus été caractérisée par deux incidents très heureux : la visite de Son Eminence le Cardinal Légat et l'arrivée de M. Pierre Gerlier, le digne président de l'Association catholique de la Jeunesse française.

La séance s'est ouverte sous la présidence de l'honorable M. François Langelier, président de la Ligue antialcoolique de Québec. Il a parlé de la Ligue qu'il préside depuis sa fondation.

DISCOURS DE L'HONORABLE M. F. LANGELIER

L'orateur raconte les circonstances dans lesquelles la Ligue a été fondée. Il dit que Nos Seigneurs les évêques, voyant que l'abus des liqueurs alcooliques menaçait de devenir un fléau national, avaient organisé une croisade contre l'alcool. Des missionnaires avaient été chargés de prêcher la tempérance dans leurs diocèses. Je crois pouvoir dire sans crainte d'être contredit, affirme l'orateur, que c'est dans le diocèse de Québec que la campagne a été menée avec le plus de vigueur. Elle a, vous le savez, été couronnée du plus grand succès.

Mais un certain nombre de laïques ont pensé que ce succès serait plus décisif encore, si l'élément laïque se joignait activement au clergé. C'est dans ce but qu'a été formée la Ligue antialcoolique de Québec. Tout le monde est libre d'y entrer. La seule condition d'admission dans ses rangs est d'avoir une bonne conduite morale, et de s'engager à pratiquer la sobriété. Jusqu'ici la Ligue s'est maintenue au moyen des contributions volontaires d'un certain nombre de ses membres.

Voilà pour l'organisation de la Ligue. Quant à son action en faveur de la tempérance, elle a consisté d'abord à faire donner par des laïques des conférences sur la tempérance. Connaissant le goût du peuple de cette Province pour les discours, les ligneurs ont pensé que si des laïques qui occupent des positions importantes dans la société allaient faire des conférences, cela aurait pour effet d'attirer l'attention du peuple

et de rendre plus efficace l'action du clergé lorsque le clergé prêche la tempérance : à moins que le prédicateur ne soit un véritable orateur, on ne l'écoute que d'une oreille distraite, parce qu'on est habitué à l'entendre prêcher toutes les vertus. Mais lorsqu'on voit des laïques de haute position dans le monde, des juges, des anciens ministres, des hommes de profession, des banquiers, des marchands, parler dans le même sens que le clergé, le peuple fait plus d'attention aux sermons de celui-ci en faveur de la tempérance.

... Le conférencier termine en relatant les bons effets de la belle croisade de la Ligue antialcoolique de Québec. Si on étudie les statistiques officielles, on voit que la consommation des spiritueux a diminué dans des proportions formidables. Et c'est surtout dans notre Province que cette diminution s'est fait sentir ; car dans les autres provinces où la prohibition n'existe pas, il n'a pas été fait d'efforts extraordinaires en faveur de la tempérance.

Puisque la lutte contre l'alcool a eu de si bons résultats, nous devons donc la continuer avec plus de vigueur que jamais ; et si nous le faisons, nous avons raison d'espérer qu'avant longtemps notre population sera une des plus sobres du continent américain.

(A suivre)

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien Atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection des Soutanes, Pardessus, etc.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PERE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles.

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.

Téléphone—Bell 91.

“ National 169.



La température n'affecte pas ces épitaphes en métal. La peinture qu'elles recouvre les met à l'abri de la rouille. Pratiquement elles ont la durabilité de la pierre. Nous les fournissons avec inscriptions coulées sur commande et prêtes à la mise en place.

Demandez notre Catalogue No. 4 contenant modèles et conditions.

A. BELANGER
Etabli depuis 1867
et MONTMAGNY Que

